Correction du TD :

L'opposition oral/écrit en termes linguistiques

On peut analyser ces "textes" selon des critères habituels : phonétique (ou orthographique) syntaxique, et lexical et pour chacun de ces critères on admettra différentes valeurs possibles on peut adopter les termes utilisés pour désigner les registres de langue : *argotique, familier, courant, technique, régional, archaïsme, soutenu* .. on encore ne considérer que deux pôles entre lesquels on a un continuum : + NORMÉ à - NORMÉ d'où différents tableaux possibles selon que l'on adopte l'une ou l'autre des catégorisations :

Tableau 1 (en termes de registres de langues)

Aspect	argotique	familier	courant	soutenu
Phonétique				
Syntaxique				
Lexical				

Tableau 2 (en termes plus neutres)

Aspect	- NORMÉ		+ NORMÉ
Phonétique ou Orthographique	texte n°11 texte n°18		texte n°1, 2, 3, 4
Syntaxique	texte n°11	texte n°3 texte n°4	texte n°1
Lexical	texte n°11 texte n°18		texte n°1 texte n°3

Analyse des Textes

Document n°1 H. de *Balzac, Pierrette*.

Dans ce bout, le plus paisible de la place,...

Texte tout à fait normé par rapport à ce que l'on attend d'un écrit.

Document n°2 M. Yourcenar *Les mémoires d'Hadrien*

Mon cher Marc,
Je suis descendu ce matin ...

Idem mais c'est une lettre qui ouvre un roman...

Document n°3 L.-F. Céline, *Nord,* Livre de Poche, p. 18.

Et je vous raconte pas le Casino !... coupable oubli !...

Texte qui n'est pas normé sur le plan syntaxique : phrases incomplètes mais riche en références : de l'intertextualité : « dix Manons (...) du rouge et de la noire ».

On est tenté d'identifier ce texte comme un énoncé oral du fait de sa syntaxe. ...

Document n°4 F., 25 ans institutrice, niveau Bac+2.

Je crois, oui je crois que c'est, c'est une ancienne baronnie ...

Enoncé oral : des répétitions, la syntaxe est « correcte ».

Document n°5 F., 45 ans, Principal de collège, Niveau Bac + 3

Je trouve que les patois, ce n'est pas vraiment des patois ...

Enoncé oral :Syntaxe, lexique .. normés

Document n°6 F., 80 ans employée de ferme a quitté l'école à 12 ans

J'ai habité dans une cave dans le temps, il n'y avait pas d'eau et de lumière, on s'éclairait au pétrole. On a vécu à l'ancienneté ! On s'est jamais débrouillé de la vie. En ce temps là on n'était pas en avance comme aujourd'hui.

Enoncé oral :Syntaxe, lexique .. plutôt normés même si on note l'oubli de la première partie de la

négation « on s'est jamais » et une particularité lexicale « ancienneté ».

Document n°7 Homme, 80 ans meunier a été à l'école jusqu'au certificat d'études.

Enfin le site, l'endroit de la Claisière, sur plusieurs centaines ....

*Enoncé oral : un terme spécialisé : « nucléus », syntaxe, lexique ... normés. Une particularité de l'oral : déixis « longs comme **ça** et puis épais comme **ça**, on en a **là**. »*

Document n°8 résumé manuel scolaire

Antigone est une héroïne de la mythologie grecque, née de l'union incestueuse d'Oedipe et de sa mère Jocaste ...

Texte normé

Document n°9 Jean-Didier Urbain, *L'idiot du voyage, Histoires de Touristes,* Plon, 1991

Tourist or no tourist ? C'est bien là la question. Au fil des voyages elle devient insistante. ce vacancier se souvient de ce jour fatidique où, comme Hamlet ...

Texte écrit : essai sociologique, langage imagé Pharses nominal , unemétaphore ...

Document n°10 Non déterminé

La première fois que nous sommes venus ici c'était il y a dix ans .... tiens juste un peu avant que Jean , ...

Texte tiré d'un manuel de linguistique pour lequel il n'est pas signalé s'il est une transcription ou un écrit ; sans informations il est difficile de décider.

Document n°11Un juge.

Il s'agit donc d'un placement qui est arrivé à expiration et sur lequel il s'agit de statuer à nouveau. Donc c'est un jugement ...

Enoncé oral : normé sur le plan lexical et syntaxique des élisions.

Document n°12Un jeune dans un tribunal pour enfants

Mon père, i' tape pas en fait, i' discute mon père. ....

Enoncé oral : peu normé sur le plan lexical et syntaxique de nombreuses élisions ..

Document n°13 ???

Cet endroit devait être très agréable avant la Grande Guerre, ...

Texte tiré d'un manuel de linguistique pour lequel il n'est pas signalé s'il est une transcription ou un écrit ; sans informations il est difficile de décider

Document n°14Extrait de revue de pêcheur

Avec ces montages prévus pour un ferrage à la touche, de nouveaux horizons s'ouvrent à nous. D'abord au niveau des postes encombrés, où un ferrage rapide permet enfin d'éloigner le spectre de l'accrochage et de la perte du poisson, quasi inévitables avec un eschage pour ferrage différé, qui demande de patienter plusieurs dizaines de secondes. Ensuite, au niveau de la simplicité de la réalisation : sans aiguille à locher, ni combinaison complexe, la fixation de l'appât est on ne peut plus rapide.

Normé, des termes spécialisés.

Document n°15Critique cinématographique

LES NUITS FAUVES est sans conteste ...

Ecrit normé lexique spécialisé : le cinéma

Document n°16André Gide Journal 1939-1942, NRF Gallimard 1946.

1939

10 septembre 1939

Oui, tout cela pourrait bien disparaître...

Ecrit normé.

Document n°17 Maupassant Le Horla (seconde version).

9 août. - Rien, mais j'ai peur. ...

Ecrit : fragments d'énoncés peu normé

Document n°18San Antonio

A ce propos, j'ai connu une dame très bien : marchande de journaux ....

Ecrit peu normé : lexique familier, des élisions. Syntaxe normée.

Quelques constatations

1. Les discours oraux ou écrit peuvent être normés sur un des plans (lexical, syntaxique, orthographique ou phonétique) et ne pas l'être sur un autre. Par exemple le texte n°18 utilise un lexique familier mais la syntaxe normée au contraire le texte n°17 présente une syntaxe que l'on pourrait qualifier de pauvre et est normé sur le plan lexical.

Conclusion n°1. Les discours sont analysables selon différents niveaux ou plans qui peuvent être assez indépendants les uns des autres. Sur le plan pédagogique, ou celui d'une recherche didactique, il ne faut pas qu'un des plans obère les autres. Ainsi, ne pas évaluer un énoncé oral à la seule lumière de la prononciation ou un énoncé écrit à celle de l'orthographe ou de la graphie.

2. Sur ces différents aspects, de corrélation entre le code et le critère +/- Normé, chacune des familles de production orales/écrites se retrouvent dans chacun des registres. La seule différence ou spécificité est dans le texte n° 7 *: «ils sont longs comme* ***ça*** *et puis épais comme* ***ça****, on en a* ***là****. »*, les référent de **ça** et de **là** ne sont pas dans le discours mais dans le contexte.

Conclusion n°2. On ne peut donc pas différencier les discours oraux et écrits selon des critères linguistiques « habituels » que l'on applique à l'écrit à savoir application des règles de syntaxe, vocabulaire ....

3. L'aspect lexical peut s'analyser en d'autres termes que +/- Normé ou si l'on se réfère à la notion de registre de langue il est impossible de hiérarchiser ces valeurs dans l'absolu, un certain nombre échappent : technique, régional, vieux ..

4. Le français utilisé par chacun des sujets ne varie pas selon des critères sociologiques (liées au locuteur)

Conclusion n°3. Ces premiers critères sont donc insuffisant pour différencier les productions orales des productions écrites d'autant qu'un certain nombres de textes peuvent être mixtes (pe. discours préparé) il faut donc aller plus loin et envisager d'autres critères qui ne sont plus liés au produit mais au processus qui produit le texte :

- la situation de locution : oral/ écrit, écrit pour soi/pour autrui
- le canal de communication (sera développé plus loin dans le cours sur langue/ discours et communication).

Ainsi, on admettra que l'opposition oral/écrit ne recoupe pas les opposition classiques en terme de registres de langue. L'oral n'est pas un sous produit de l'écrit, **c'est un produit différent**. En terme de norme, l'oral et l'écrit doivent être donc considérés séparément : il y a une double norme : celle de l'oral et celle de l'écrit. En outre, il faut envisager cette question en terme de plurinormalité la référence du "bon parler/écrire" étant corrélée à la situation de communication en fonction notamment de son degré de formalisme et du moyen d'expression choisi : oral ou écrit. Ainsi, les discours que nous avons analysés nous semblent toujours plus ou moins normés en fonction du genre auquel ils appartiennent. On admet que les textes n°16 & 17 qui sont des journaux présentent un aspect « fragmenté », on n'admettrait pas cela du texte n°8, résumé de manuel, qui se doit d'apporter une information complète mais aussi concise aux élèves.

On est donc face à deux modes d'expression de la pensée différents relevant de deux ordres distincts : l'**oral** et le **scriptural**. Un certain nombre de différences apparaissent à tous les niveaux de l'analyse linguistique (N.B. ces différences ne sont pas des caractéristiques **absolues** permettant de distinguer parole et écriture). Il faut postuler sur l'existence de **deux ordres langagiers** oral/scriptural

et de deux **produits** parole/écriture, il est donc nécessaire et indispensable de distinguer ordre et produits.

Aujourd'hui, La langue écrite n'est plus la simple transcription de la langue parlée, ou sa traduction dans une autre modalité, un autre registre. Corrélativement, la langue parlée n'est pas un sous-produit de l'oral. Sur le plan philogénétique (historique) l'oral a toujours précédé l'écrit, il n'existe pas de langue vivante naturelle qui ne soit parlée ; sur le plan ontogénétique il en va de même : l'enfant apprend d'abord à parler avent d'apprendre à lier ou écrire).

Les différences relevant du code linguistique (parole/écriture) :

Des ressources différentes :

- les unités minimales : L'oral dispose de 36 phonèmes (environ selon les locuteurs et les régions) 17 consonnes, 3 ½ Voyelles, 16 voyelles alors que la langue écrite ne dispose que de 26 lettres ou graphèmes. L'écrit doit donc recourir à des digrammes pour traduire certains phonèmes (les voy. nasales notamment) ; en outre, certains graphèmes ne sont pas prononcés (lettres dérivatives muettes, les graphèmes à valeur phonogrammiques - "e" dans la suite "gea") ... la correspondance graphème phonème n'est pas univoque : le système orthographique français n'est pas phonétique. (Nous verrons cela en détail lors de la séance sur le pluri-système orthographique français et l'enseignement de l'orthographe).

Un certain nombre de faits phonétiques ne sont pas rendus à l'écrit : la longueur des phonèmes, l'accentuation, la prosodie ... (p.e. comment comprendre l'énoncé sans l'accentuation et l'intonation : *Paul, Pierre, il l'aime bien !*)

Le découpage en syllabe n'est pas identique à l'oral et à l'écrit. (ex. une table : 4 syllabes écrites "u-ne ta-ble" et 2 syllabes orales - sans compter les variations régionales, c'est ainsi qu'en Suisse romande on a tendance à ne pas prononcer les "e".

Le plan morphologique :

- De nombreuses élisions : 'i' pour 'il' , 'chus' pour 'je suis' etc. La négation à l'oral n'est présente que dans sa seconde moitié "pas".

- Recours à l'impersonnel "on" à la place de *nous*, ceci alors que la présence de l'énonciateur dans l'énoncé est bien plus présente à l'oral qu'à l'écrit. (voir texte n°5 "Moi personnellement, je ...."

- Spécificité de certaines marques dont les manifestations orales sont différentes de celles qui sont écrites (présence, absence, redondance ..)

  - ** les enfants : autant de marques du pluriel à l'oral et à l'écrit (2) mais différentes ; oral : [e] et [z] écrit "s" au déterminant et "s" au nom*
  - ** ils chantent /vs/ il chante : 2 marques à l'écrit, pas de marques à l'oral.*

Marques syntaxiques

- Emploi des **temps** : plutôt le système du discours (selon Benveniste) ou du monde commenté (Weinrich) : Présent, futur, passé-composé (qui est employé à la place du passé simple).

- Les **modes** : Emploi du subjonctif seulement au présent. (NB Bien plus fréquent qu'on ne le croit - si l'on ne le perçoit pas c'est que sa forme est proche de celle de l'indicatif présent).

- **Organisation** syntaxique : à l'écrit : des phrases complexes, complètes, subordonnées à l'oral, des "phrases" incomplètes, simples, emploi fréquent de la coordination.

- Problème du concept de **phrase appliqué à l'oral**[5] : si dans les productions parlées élaborées, il est aisé de fixer les limites de phrases, il n'en va pas de même dans les productions orales spontanées.

- Les procédés de **mise en relief**, (phénomène plus fréquent à l'oral qu'à l'écrit), à l'oral la mise ne relief s'effectuera par la réduplication du SN sur lequel on veut attirer l'attention : "lui, il ...." ou "le steak, je l'aime bien saignant !" alors qu'à l'écrit on procédera plutôt par des descriptions du type : "C'était à Mégara, faubourg de Carthage, dans les jardins d'Amilcar ...".

Les aspects lexicaux

Vocabulaire mois précis à l'oral, ou en tout cas la variable "niveau culturel du locuteur" est bien plus prégnante à l'oral qu'à l'écrit (NB ce n'est pas une question de registre de langue aussi mais de situation de communication.

Autres différences

- Des marques spécifiques témoignant du processus en cours de l'élaboration du message, de sa mise en mots : "ben", "bon", "alors", ...

Aspects énonciatifs

Nous avons vu plus haut que oralité et écriture impliquaient des situations d'énonciation différentes, en se basant sur le modèle de Jackobson, on peut déterminer quels sont les éléments qui varient quand on considère ces deux moyens d'expression :

Les sujets de l'énonciation

Co-présent à l'oral, pas forcément à l'écrit. Raconter une histoire à quelqu'un ce n'est pas la même chose que l'écrire. Pourquoi téléphoner, pourquoi envoyer une lettre ?

Le contexte

Commun à l'oral (sauf téléphone) différent à l'écrit. Ecrire quelque chose, c'est décontextualiser un message, des mots pour les recontextualiser différemment, avec une différence c'est que le Se. n'est pas totalement maître du contexte. Il ne peut s'assurer notamment du moment ou Sr. prendra connaissance du message. Il doit faire abstraction de sa propre situation d'énonciation pour envisager celle du Sr. Ainsi, les marques déictiques comme "ils sont longs comme ça et puis épais comme ça on en a là " sont propres au langage oral et ne peuvent être interprétées à l'écrit, la scripteur doit donc préciser à quoi renvoient le "Moi-Ici-Maintenant".

Le canal

Le support de la parole est évanescent, sauf enregistrement des propos, on ne peut revenir en arrière, l'échange est forcément séquentiel un mot vient après un autre, une phrase après une autre. La page est un espace clos mais qui n'est pas forcément ordonné dans l'espace, on peut écrire de haut en bas de droite à gauche ...commencer à lire un livre par la fin !

[5] Pour plus de détail voir l'article de C. Blanche-Benveniste (1993), "Faire des phrases" pp.7-15 dans le *Français Aujourd'hui* n°101., Paris : AFEF.

L'interaction orale

La construction du message n'est pas le seul fait du locuteur, l'interlocuteur peut par ses manifestations linguistiques et non-linguistiques amener le locuteur à modifier le contenu sémantique du message. A l'écrit l'émetteur doit anticiper, en se représentant le ou les locuteurs auxquels son message va s'adresser, prévoir les ambiguïtés possibles, voire même s'il produit un texte à visée argumentative anticiper sur les arguments contradictoires que pourrait lui opposer un lecteur.

On ne "passe" donc pas à l'écrit

L'écriture décontextualise les mots pour les recontextualiser différemment. Ce travail implique des facultés d'abstraction on ne passe pas de l'oral à l'écrit. On analyse et on organise différemment un message. L'apprentissage de l'écriture et de la lecture va donc bien plus loin que savoir associer graphème et phonème. L'écriture suppose l'organisation particulière d'un espace, d'un support, clos, qui a ses limites mais qui n'est pas comme la parole évanescent.

Aspects psychologiques et cognitifs

Quand il réalise une activité langagière le sujet doit mener plusieurs actions d'une part, il doit accomplir un certain nombre de gestes moteurs comme tenir et utiliser un crayon, une plume, un ordinateur (bref tout outil scripteur) ou faire fonctionner les éléments de son appareil articulatoire ; on éprouve le poids de ce travail quand, apprenant une langue étrangère on doit faire des efforts pour prononcer tel ou tel phonème inexistant dans sa langue maternelle, c'est ainsi que le locuteur français doit contrôler sa prononciation quand, par exemple il doit prononcer un "v" en espagnol[6]. D'autre part, il doit sélectionner les mots qui traduiront le mieux sa pensée, les combiner, assurer le marquage morpho-syntaxique, il doit choisir un cadre énonciatif, un genre de discours ...

A l'oral, toutes ces actions se déroulent dans le même temps, on dira alors que le sujet doit traiter "en parallèle" une multiplicité de processus cognitifs tandis qu'à l'écrit il est possible de différer un certain nombre de tâches, comme par exemple s'assurer lors d'une relecture de son texte de la correction de la langue. Il est possible de commencer par "jeter" des idées sur le papier puis de les ordonner, d'apprécier la qualité et la pertinence de l'ordonnancement et de le modifier si besoin.

Apprendre l'écriture ?

C'est en grande partie par imitation des adultes que l'enfant apprend à parler. Prononçant un vocable qui fortuitement imite un mot, ou qui est interprété par son entourage, l'enfant met en relation, peu à peu signifiants et signifiés. S'exprimant tout d'abord par signaux : appelant quelqu'un par ses pleurs, manifestant sa faim, joie, il en viendra à utiliser les signes linguistiques de sa langue maternelle. Il imite les mots et peu à peu, passant d'une reproduction approximative des phonèmes et des mots à une expression orale plus précise, il s'exprimera par des mots-phrase puis à l'aide de phrases plus complexes.

L'ouïe joue un grand rôle dans la mise en place du langage chez l'enfant, si les aveugles-nés apprennent à parler sans difficultés majeures, les enfants sourd se taisent peu de temps après les premières lallations. C'est donc plongé dans un bain d'oralité que l'enfant apprend peu à peu à s'exprimer. Ce bain de langage suffit-il ? certainement pas, si l'on considère que l'enfant apprend seul à parler c'est que l'on ne tient pas compte des sollicitations de l'entourage, quelle différence de langage observe-t-on entre un enfant qui échange régulièrement avec des adultes et celui qui est laissé dans son coin !

[6] bilabiale fricative qui se prononce "entre" [v] et [b].

Pourquoi un tel apprentissage de l'écrit n'est-il pas possible ? Dans de rares cas les enfants apprennent "seuls" à lire des recherches pédagogiques se basant sur le "bain d'écrit" comme condition idéale d'apprentissage de la lecture n'ont abouti à rien. De même qu'un enfant qui n'est pas inscrit dans un groupe social ne peut apprendre à parler, exemple des enfants-loup, ou tout être privé de rapports sociaux perd peu à peu l'usage de la parole, l'enfant ne peut apprendre seul. L'écriture étant un travail conceptuel devant suivre des lois propres, un accompagnement est nécessaire pour cet apprentissage.

Conclusion

Sur le plan de la norme, il y a un **continuum** tant scriptural qu'oral, et du coup la définition de registre de langue ne peut être que normative, ou du moins arbitraire et est impuissante à rendre compte de l'opposition parler/écrire.

La différence entre parler/écrire (c'est à dire les produit) est moins relative aux aspects linguistiques des produits qu'à la situation de communication, c'est à dire aux conditions de productions du message lui-même.

Il faut distinguer les concepts d'**ordre** : oral / scriptural dans lesquels on trouve des produits différents : parole et texte (ou texte "parlé" et texte "écrit"[7]) et celui d'**activité** d'action langagière que sont le parler et l'écrire. par "ordre" il faut entendre le "lieu" où est élaboré le message, la situation de production. On peut donc repenser l'opposition oral / écrit de la façon suivante :

lieu d'élaboration du message	Oral		Scriptural	
lieu de "production"	parlé	écrit	parlé	écrit

L'entrée dans l'écrit s'est longtemps faite, et se fait encore majoritairement en enseignant d'abord à "parler" des messages élaborés dans l'ordre du scriptural et à écrire des énoncés oraux, il s'agit en CP d'apprendre aux élèves la combinatoire graphèmes - phonèmes. Enseigner l'écrit ne suffit pas, il faut faire entrer les élèves dans l'ordre du scriptural, permettre ou favoriser une acculturation qui passe par d'autres aspects qu'apprendre que telle lettre correspond à tel son.

Apprendre à écrire c'est apprendre à penser autrement, c'est donner l'accès à d'autres outils et d'autres modes d'expression si la langue orale et la langue écrite puisent aux même sources elles se sont "séparées" au cours de l'histoire pour devenir plus étrangères l'une à l'autre que ne le laissent entrevoir les apparences. Quelques indices de l'autonomisation de l'écrit par rapport à l'oral : l'apparition du blanc graphique, la délinéarisation du message qui s'est opérée quand on est passé du rouleau au codex et qui devient aujourd'hui systèmatique dans les technologies nouvelles avec les hypertextes dans lesquels la circulation normale n'est plus séquentielle comme dans les livres mais un système d'indexation, en d'autres termes la lecture n'est plus unique et ne suit plus la numérotation des pages; chaque lecteur élabore son parcours dans une toile d'araignée que lui a tissé le scripteur.

[7] Pour sa part M. Dabène (1990) distingue : oralité / scritpuralité et l'écrit (le produit) et la parole.